

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, j'attendais que le calme revienne un peu à la Chambre. Au fait, plusieurs députés parlaient plus fort que moi.

Je suis heureux de pouvoir faire des observations sur le présent bill, avant son renvoi au comité des finances, du commerce et des questions économiques.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention la présentation du bill C-8 par le nouveau ministre des Finances (M. Turner), que je félicite du courage qu'il a manifesté en acceptant d'être le nouveau bouc émissaire de ce ministère si contesté. J'ai toujours eu beaucoup d'admiration pour le ministre et je ne lui porte aucun blâme, car il n'est pas responsable de la rédaction de ce bill, n'étant même pas encore titulaire de ce poste quand le projet de loi à l'étude a été «pondu» par les technocrates.

Je fus tout de même un peu étonné de son assurance, lorsqu'il parlait de sa coopération avec les provinces, alors que la majorité d'entre elles se plaignent du manque de consultation avec le gouvernement central. En effet, dans toutes ses relations avec les provinces, et particulièrement avec le Québec, le gouvernement actuel me fait penser à un immense rouleau compresseur qui se fiche éperdument de tout ce qui se trouve sur son passage et qu'il écrase indifféremment.

Liberté de choix, droits acquis, autonomie, tout n'est pour lui que futilité quand il s'agit de planifier son action fédéraliste. Son mot d'ordre est d'assurer une centralisation toujours plus poussée, au risque de ne faire des provinces que des gouvernements de second ordre.

Je suis certain que le ministre, qui me connaît comme un autonomiste sincère souhaitant vivre dans une confédération, ne s'attendait pas à ce que j'applaudisse à sa «super»-centralisation du pouvoir, pas plus d'ailleurs que j'admets les idées étatistes du Nouveau parti démocratique.

Je parlerai donc aujourd'hui en tant que député fédéral québécois. Je crois encore au retour de la vraie confédération d'avant 1942. Je voudrais que l'honorable ministre considère que 90 p. 100 des Québécois espèrent toujours que le gouvernement fédéral revienne à la raison et soit assez honnête, un jour, pour remettre ce qu'il a emprunté à l'occasion de la dernière guerre, soit les champs de taxation appartenant en propre au Québec, et reconnus dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, parce que nous avons un principe que nous respectons par-dessus tout dans notre région: c'est de rendre intact au propriétaire ce que nous avons emprunté.

Hier, j'en ai appris de bien bonnes lorsque le ministre a déclaré que le gouvernement fédéral et les provinces jouissent d'un droit égal de taxation, et je crois que c'est en vertu de ce droit à l'égalité que le gouvernement fédéral se substitue si facilement aux provinces pour leur dire ensuite: Maintenant que nous y sommes, nous y demeurons, et si vous n'êtes pas satisfaits, vous n'avez qu'à imposer une double taxe.

J'ai compris alors que le mot «égalité», pour le gouvernement actuel, signifiait: «Ôte-toi pour que je m'y mette». Voilà ce que j'ai retenu des paroles du ministre des Finances.

Quant au secrétaire d'État (M. Pelletier), il est venu nous signifier qu'il s'est introduit dans le domaine de l'éducation par le truchement de l'enseignement postsecondaire, et qu'il entend bien y demeurer. Pour dorer la pilule, il nous dit que ce n'est que pour deux ans, mais nous, nous savons que ce sera deux ans, et encore deux ans, de façon permanente, comme ou l'a fait dans tous les autres secteurs.

[M. l'Orateur.]

A mon avis, il est urgent, pour le gouvernement actuel, de faire un sérieux examen de conscience—s'il en possède encore une—avant que les choses ne s'aggravent davantage au Québec, car la population n'est plus seule à crier «au secours». En effet, les ministres québécois, l'un après l'autre, protestent contre l'ingérence fédérale au niveau de leurs ministères. Parce qu'ils étaient des libéraux du Québec, ils croyaient qu'ils pourraient endiguer cette intrusion massive, mais rien n'y fait.

Le bill C-8, sous le manteau d'un bon samaritain, vise à la concession de droits exclusifs au gouvernement central, et ce pour cinq ans.

Il s'agit toujours du même stratagème, d'une présentation toute mielleuse du gouvernement pour cacher son vrai visage de centralisateur. Imaginons que, par le bill C-8, le gouvernement demande à la Chambre la permission de faire certains dons aux provinces. Cela me fait penser à un ogre repu qui jette des miettes aux mendiants. Comme tout cela semble refléter la générosité, la bonté, la coopération! Comme le ministre a dû féliciter ses hauts fonctionnaires d'avoir trouvé un style aussi sentimental!

Quant à cette permission, le gouvernement totalitaire actuel n'avait même pas besoin de la demander. Il la possède à perpétuité. Mais lisons les conditions de ce petit cadeau présenté si humblement, et nous verrons que le titre de ce bill, qui se lit comme il suit, parle par lui-même: Loi permettant de faire certains paiements fiscaux aux provinces, autorisant la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et modifiant la Loi sur les programmes établis. (Arrangements provisoires)

Voilà donc un bill qui contient trois principaux points. D'abord, on demande humblement une permission; ensuite, on propose l'établissement d'une taxe et, enfin, on avertit qu'on augmentera cette taxe. Voilà, monsieur l'Orateur, le chat sorti du sac, le but que le gouvernement veut atteindre: des taxes, toujours des taxes et encore des taxes!

Tout ceci, d'ailleurs, n'est qu'une conséquence d'une fraude beaucoup plus subtile et plus vieille, qui avait pour but inavoué d'enlever aux provinces les trois principaux champs de taxation qui étaient l'unique sauvegarde de leur autonomie, «les taxes foncières», comme l'on dirait, au Québec.

Pour ce faire, quel prétexte le gouvernement central inventa-t-il afin de faire avaler encore une fois la pilule aux provinces? La guerre! Pas la guerre au Canada, pas même la guerre en Amérique du Nord, mais la guerre en Allemagne, en Italie, au Japon! Pour être honnête, j'ai cru bon de citer des extraits de cette entente sanctionnée le 13 mai 1942. Je veux faire cette lecture surtout pour renseigner la population, parce que je sais que la plupart des députés ne liront même pas ce discours. Je cite:

• (1530)

Loi concernant une convention entre le gouvernement fédéral et la Province pour la suspension de certaines taxes en temps de guerre.

[Sanctionnée le 13 mai 1942]

Attendu que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord autorise le Parlement fédéral à imposer des taxes de toutes espèces et les Législatures provinciales à imposer des taxes directes;

Attendu que pour permettre au Canada de fournir, dans la poursuite de la présente guerre, un effort maximum, il est néces-